



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
☎ 03.22.95.16.81  
@ : [cdfa@somme.fff.fr](mailto:cdfa@somme.fff.fr)

## COMMISSION FEMININE

**STAGE INTER-DISTRICTS LES 4 ET 5 AVRIL 2016**

**U13F et U14F**

**JOUEUSES NEES EN 2002 ET 2003**

**LIEU : Centre des 3 Doms à MONTDIDIER**

**DATE : Lundi 4 Avril 2016 à 9H00**

**AU**

**Mardi 5 Avril 2016 16H30**

### **JOUEUSES CONVOQUEES**

Club (nom)	Nom Prénom	
C.O. ALBERT S.	DARTY EVA	U14 F
AMIENS SP.C. PICARDIE	DE BRITO VARELA ALICIA -	U14 F
F.C. PORTO AMIENS	BENKARA IMENE - JOSEPH CELIA-	U14 F
R.C. ROYEN 95	MARTEL OLIVIA	U14 F
A.J.F.V	DUBUS LAURE – OLEN COLINE	U14 F
AS. Q.P.N.	LOKOTKO LOUISE	U14 F
AC AMIENS	TANGAOUI SAOUSSEME-	U14 F
ENT.S.SAINS ST-FUSCIEN	CRETEL MARJORIE	U14 F
S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE	FIVEZ ENOLA	U13 F
AMIENS SP.C. PICARDIE	CANDELEE AGATHE –KHALDI YASMINA	U13 F
US DAOURS VECQUEMONT	LECLERCQ LOUISE	U13 F
US SAILLY SAILLISEL	GLYDA LILOU	U13F

<b>ENCADREMENT</b>	DANTIN Angélique / TERNISIEN Julie / RAINGEVAL Amélie.
--------------------	--

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([cdfa@somme.fff.fr](mailto:cdfa@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

#### **ARTICLE 8 DU REGLEMENT PARTICULIER DE LA LIGUE - LES SELECTIONS**

- 1 Toute joueuse désignée à l'honneur de participer à un match de pré-sélection ou de sélection de Ligue ou de District qui déclare être indisponible ne peut disputer aucun des deux matches officiels suivants sans préjudice des sanctions qui pourraient être prises à son égard.
- 2 Toutefois, le Conseil de Ligue, de District ou les Commission intéressées peuvent sur présentation d'une excuse reconnue valable, limiter ou supprimer les interdictions et sanctions qu précèdent.
- 3 Une joueuse sélectionnée par la Ligue ou le District ne peut sous aucun prétexte disputer un autre match dans les 48 heures précédant la rencontre de sélection

- ④ Tout club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de porter les couleurs de la Ligue ou du District est pénalisé d'une amende et le ou les dirigeants responsables peuvent être suspendus.

<b>CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :</b>	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	